

Reconnaître et revaloriser notre métier Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



PROFESSEURS CERTIFIES

Le SNES et le SNESup, syndicats de la FSU, agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions

Voter pour la liste présentée par le SNES et le SNESUP, syndicats de la FSU, c'est donner plus de force aux syndicats fortement implantés dans les établissements et les universités. C'est aussi faire le choix d'élus travaillant à vos côtés, connaissant les réalités professionnelles, déterminés à lutter pour améliorer les conditions d'affectation, de formation, de carrière de tous et pour faire respecter nos droits.

Pour reconnaître et revaloriser notre métier, nous voulons

DES CARRIÈRES PLUS ATTRACTIVES

- ◆ Revalorisation du traitement et accélération du déroulement des carrières
- ◆ Développement des voies de promotion interne
- ◆ Aménagement des fins de carrière par réduction progressive des services
- ◆ Attractivité enfin réelle des missions de remplacement

UN DROIT A UNE FORMATION INITIALE ET CONTINUE DE QUALITE

- ◆ Entrée progressive dans le métier avec une formation réellement adaptée
- ◆ Une formation continue centrée sur les besoins des collègues, en lien avec les évolutions du métier.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL AMÉLIORÉES

- ◆ Respect des qualifications et de la liberté pédagogique
- ◆ Du temps pour la concertation
- ◆ Réduction du temps de travail
- ◆ Remise à plat des réformes (lycée, ECLAIR,...) qui ont renforcé le management local et dénaturé notre métier

A Lyon, nous avons obtenu

- ◆ Le respect du barème et de procédures transparentes lors du mouvement intra académique mais aussi lors de l'affectation des TZR alors même que le rectorat voulait s'en affranchir.
- ◆ Le respect du paritarisme dans l'élaboration de la notation administrative, seul rempart face à l'arbitraire des chefs d'établissement : plus de la moitié des notes contestées font l'objet d'une révision en commission.
- ◆ La promotion des collègues à la hors classe en prenant en compte notamment l'ancienneté : ainsi près de 90 % des collègues au 11^e échelon depuis 3 ans ont été promus en 2014.
- ◆ L'attribution des congés formation selon des critères objectifs

